

Proposition de communication pour le XLIV<sup>ème</sup> colloque ASRDLF 2008  
**TERRITOIRE et ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE : nouvelles ressources pour  
le développement régional**

Production de connaissances et développement territorial, quelles  
politiques mettre en œuvre ?

Joëlle Forest  
Laboratoire LEPS-STOICA  
INSA de Lyon  
1 rue des Humanités  
69621 Villeurbanne  
*joelle.forest@insa-lyon.fr*

Patrick Guillaud  
Laboratoire LEPS-STOICA  
INSA de Lyon  
1 rue des Humanités  
69621 Villeurbanne  
*patrick.guillaud@insa-lyon.fr*

Bénédicte Serrate  
Laboratoire IREGE  
Institut de Management de  
l'Université de Savoie  
4, chemin de Bellevue  
74940 Annecy -le-Vieux  
*benedicte.serrate@univ-savoie.fr*

### Résumé

La conception est située au centre du processus d'innovation en ce qu'elle permet de saisir le processus à son origine même dans sa dimension de créativité. S'interroger sur la démarche de conception innovante dans l'entreprise conduit ainsi à approfondir le processus de production de connaissances et à saisir les réseaux d'acteurs qui participent à cette production. La logique de structuration de ces réseaux, notamment dans sa dimension spatiale, est-elle semblable lorsqu'on aborde l'innovation par cette entrée analytique ? Nous faisons l'hypothèse que glisser du paradigme de la diffusion des connaissances à celui de leur production conduit à proposer un autre éclairage de l'innovation dans ses dimensions territoriales, éclairage qui questionne les politiques publiques et interpelle les dispositifs mis en œuvre.

### Thématique de l'atelier

Le rôle des territoires et des régions dans l'économie de la connaissance et de l'innovation.

### Introduction

Si le glissement opéré vers les années 50, de l'analyse de l'innovation comme résultat à l'analyse du processus d'innovation (FOREST, 1999), matérialise le constat selon lequel comprendre comment est réalisée l'innovation est une question clé ; on doit cependant à Kline et Rosenberg d'avoir été les premiers à proposer un modèle d'innovation *the chain-linked model* qui fait de la conception, et non de la recherche, l'élément central du processus global d'innovation (KLINE, ROSENBERG, 1986).

Le point de vue de Kline et Rosenberg n'est pas un point de vue isolé. Nous avons déjà montré qu'il a été confirmé par le rapport *made in America* rédigé par M. Dertouzos, R. Lester et R. Solow (1990), des théoriciens d'envergure tels que H. Simon (SIMON, 1991, 1995), ou encore D. Schön (SCHÖN, 1992) mais aussi de nombreux industriels tel que l'ancien président de la recherche d'IBM, R. Gomory, par exemple.

Dans un précédent travail nous avons souligné les limites des approches qui questionnent la relation qui peut exister entre espace et innovation à partir d'une approche qui considère l'innovation en tant que phénomène global et non à partir de sa dynamique interne à savoir à partir de l'analyse du processus de conception. Précisément nous avons montré qu'il était nécessaire d'effectuer un glissement depuis le paradigme de la diffusion de connaissances fréquemment attaché aux analyses de l'économie régionales au paradigme de la production de connaissances attaché aux approches fondées sur la conception.

L'enjeu de ce glissement n'est pas purement théorique il est également pratique en ce que ces approches fondent les politiques publiques.

Ceci est particulièrement vrai des politiques publiques qui, soulignant le rôle déterminant de l'innovation pour construire la compétitivité et l'attractivité des territoires, aboutissent à la multiplication de pôles, de clusters et/ou de systèmes localisés d'innovation.

Quelque soit le nom qu'on leur donne un constat s'impose : toutes ces politiques insistent sur la diffusion ou la transmission des connaissances sans approfondir la question de leur production. Or, nous faisons l'hypothèse que c'est une des raisons pour laquelle les évaluations desdites politiques, comme cela est le cas en France aujourd'hui à propos des pôles de compétitivité, révèlent des résultats mitigés.

L'objet de la présente contribution consistera donc à montrer comment le changement de paradigme conduit à un autre regard sur l'expression des spatialisations voire même à démontrer que les proximités sont mobilisées selon des manières et des hauteurs différentes en fonction des étapes du processus de conception voire des projets de conception.

Pour ce faire nous nous appuyerons sur les conclusions d'une enquête quantitative en cours effectuées auprès de 1122 entreprises innovantes de la région Rhône-Alpes.

Que l'on ne se méprenne pas sur l'objectif de notre travail, il ne s'agit pas de contester la pertinence des travaux d'économie régionale développés jusqu'ici mais plus modestement de montrer qu'il est intéressant de relire les travaux sur les proximités à partir du paradigme de la production de connaissance et d'apprécier les implications sur la perspective territoriale qui structure fortement les transformations actuelles de nos sociétés.

## **1. Les pôles de compétitivités sont construits sur le paradigme de diffusion**

### **1.1 Les pôles de compétitivité français, de quoi s'agit-il ?**

Conçue comme l'un des piliers de la politique industrielle engagée par le Gouvernement dès le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 13 décembre 2002, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif d'accroître, à court et moyen terme, la compétitivité de l'industrie française. L'identification des pôles de compétitivité permet, dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle où la compétitivité de l'industrie française repose fondamentalement sur l'innovation, de concentrer les moyens de l'Etat sur les projets les plus porteurs pour la croissance et pour l'emploi.

Les pôles de compétitivité ont ainsi été conçus pour :

- développer la compétitivité de l'économie française en accroissant l'effort d'innovation,
- conforter sur des territoires des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création,
- accroître l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée,
- être *créateurs de richesses nouvelles* à forte valeur ajoutée et d'*emplois* qualifiés.



## 1.2 Ancrage théorique des pôles

L'appel à projet de pôles de compétitivité s'inscrit dans la continuité des réflexions menées depuis une quinzaine d'années sur le développement territorial, et apparaît comme l'adaptation française des clusters.

Face au constat du rôle clé des connaissances dans le phénomène innovatif et de leur dispersion s'est posé la question de savoir comment les rapprocher. L'innovation a alors été pensée en termes d'organisation et de stimulation des interactions entre parties prenantes selon une double stratégie, l'une de construction de réseaux dynamiques vis à vis des possédants de connaissances, l'autre basée sur le partage de connaissances explicites et/ou tacites géographiquement agglomérées dans des pôles ou clusters (DANI, 2002 ; MASKELL, 2001).

L'idée sous-jacente aux clusters est que les réseaux productifs sont construits pour encourager les liens et les synergies inter entreprises, mais aussi pour mieux capter les externalités positives attachées à un territoire. Les externalités technologiques-traduction française des « spill over effects » ! »- sont quant à elles des débordements (KLEIN ET HARRISON, 2006) qui affectent sans compensation divers agents autres que les décideurs et qui facilitent tant l'accessibilité que l'appropriation des connaissances. Les entreprises profitent ainsi des proximités territoriales, géographiques et relationnelles pour capter ces dernières puis développer les innovations nécessaires à leur dynamique

Face à l'hétérogénéité des travaux en développement régional et territorial, au carrefour de disciplines multiples comme la géographie, la sociologie et/ou l'économie, différents auteurs ont tenté de faire une synthèse des formes de développement territorialisé (CALMÉ ET CHABAUT, 2007; GROSSETTI, 2004; HAMDouch, 2007).

Nous retiendrons comme fondateurs les concepts de Systèmes Productifs Locaux (ou Territoriaux) et de districts industriels issus d'une approche théorique qui souligne les économies externes ou d'agglomération liées à la proximité géographique favorisant tant une baisse des coûts de production qu'une spécialisation flexible, elle même engendrée par la forte spécialisation des unités qui les composent (SCOTT, 1988).

L'approche de milieux innovateurs insiste quant à elle sur l'importance de la dynamique d'apprentissage endogène attachée aux réseaux territoriaux. ( CALME ET CHABAUT, 2007), et l'appellation anglo-saxonne de cluster met en exergue les effets positifs engendrés par l'agglomération d'entreprises de tailles différentes inscrites dans une dynamique forte d'innovation selon des délimitations géographiques très variables.

Plusieurs critères de différenciation de ces systèmes territoriaux émergent ainsi des synthèses citées ci-dessus, quelque soit la dénomination spécifique adoptée.

- Au sein des systèmes territorialisés l'interaction entre les acteurs est plus ou moins forte selon les formes de coopérations qu'ils développent. La façon dont les ressources sont échangées au travers de la coordination dessine alors des relations qui dépassent le simple échange marchand et non marchand pour atteindre une régulation collective.
- L'ancrage territorial des réseaux relationnels, leur encastrement dans un « milieu », dans un contexte social et historique souligne le caractère endogène des dynamiques à l'œuvre.
- La connaissance constitue une ressource stratégique et l'apprentissage collectif un processus clé du développement. Le patrimoine cognitif à partir duquel la diffusion

d'innovation se développe – les savoir-faire industriels et les savoirs scientifiques et techniques – peut être déterminant.

- Enfin l'organisation institutionnelle (ou à l'inverse la spontanéité) des processus d'innovation peut être soulignée.

Les pôles de compétitivité – *french touch* dans l'appellation des clusters (HAMDOUCH, 2007) – relève plutôt d'une approche organisationnelle décidée. Il s'agit de rassembler une multiplicité d'acteurs au système relationnel complexe (car rassemblant des acteurs aux préoccupations diverses: des laboratoires de recherche, des grandes entreprises et des PME tant industrielles que de services) sur une même thématique productive en faisant appel au patrimoine cognitif construit localement et en institutionnalisant des relations souvent informelles dans le but de faire émerger une dynamique collective jusque là encore insuffisante. Une double logique d'intervention s'affirme : d'une part la prise en compte des spécificités locales, issue de la volonté de tirer parti des expériences parfois décevantes de « technopolisation » qui n'avaient pas assez tenu compte de la territorialisation des phénomènes, de l'autre l'importance des pouvoirs publics dans la stimulation. L'accent est mis sur l'aptitude à capter, à exploiter des ressources en préconisant une approche de type *bottom-up* au sein de pôles issus paradoxalement de politiques volontaristes.

Dans les idées qu'ils mobilisent les pôles de compétitivité sont ainsi à la croisée des réflexions concernant les systèmes territoriaux d'innovations et de la réflexion issue de l'économie industrielle qui attache les réseaux innovants à un système sectoriel et à la cohérence des filières productives. Leur évaluation suppose la sollicitation de concepts issus des deux approches économiques et pose la question de l'orientation des incitations et des formes de proximité mobilisées pour faciliter les processus d'innovation. La dimension géographique propre aux territoires doit s'articuler à la logique sectorielle essentielle à la consolidation de la compétitivité. Mais ce sur quoi nous voulons insister ici c'est que les pôles de compétitivité se présentent comme le résultat d'une politique publique (aux deux-tiers étatique, et un tiers territoriale) fondée surtout sur le paradigme de la diffusion de connaissances auquel nous avons fait référence dans nos travaux antérieurs.

## **2. Une évaluation encore difficile de l'impact des pôles de compétitivité.**

Lancé le 25 novembre 2004 l'appel à projet a connu un réel engouement puisque le 12 juillet 2005 le CIADT a labellisé 67 pôles de compétitivité (aujourd'hui 71) sur 105 dossiers déposés. Ce nombre a, dans un premier temps, été considéré comme un indicateur positif ; pour autant l'étude lancée en 2006 par KPMG a relativisé un peu la situation.

Cette étude révélait notamment que l'implication des acteurs au sein des pôles reste encore faible. Beaucoup d'entreprises sont encore au stade de l'observation et ne s'inscrivent pas comme partie prenante dans les partenariats industrie/recherche. Les entreprises apparaissent en fait réticentes à coopérer dans le domaine de l'innovation, à mutualiser leur savoir, leurs ressources et les résultats de leurs recherches ou craignent de ne pas arriver à se positionner par rapport à des partenaires importants<sup>1</sup> ! Il est difficile d'évaluer si les mesures prises en faveur des pôles ont permis aux entreprises impliquées d'augmenter leur programme de R&D de façon à anticiper les changements nécessaires au renforcement de leur compétitivité. Certains observateurs territoriaux participant au financement des pôles soulignent l'importance de leur « gouvernance », l'impact des visions partagées et des pratiques

---

<sup>1</sup> Les pôles de compétitivité français : prometteurs mais des défauts de jeunesse à corriger, premier bilan KPMG décembre 2006

convergentes. Mais si l'action des acteurs régionaux intervenant dans le champ de l'innovation (agences de développement, incubateurs, agence de valorisation de la recherche...) est déterminante pour favoriser les réseaux et fortifier leur ancrage territorial, la complémentarité des structures de pôle de compétitivité avec ces autres dispositifs visant à stimuler l'innovation n'est pas avérée. L'effervescence des mesures et la concurrence des niveaux territoriaux d'intervention risquent de provoquer des déperditions notoires d'efficacité.<sup>2</sup> Les recommandations du dernier rapport d'évaluation insistent sur l'effort de cohérence des actions publiques à garantir.<sup>3</sup>

Il semble que depuis cette enquête on ait peu avancé puisque la synthèse du rapport d'évaluation des pôles de compétitivité paru le 18 juin 2008 :

- fait état de la difficulté à évaluer l'impact positif du dispositif sur l'innovation et l'emploi, et semble davantage en mesure de mettre en avant l'appropriation forte par les agents des objectifs de la politique ;
- révèle un bilan très contrasté, certains pôles ayant atteints leurs objectifs et d'autres non, et plus encore
- relativise ce qu'il est possible d'attendre du dispositif actuel ;

*« Compte tenu de la faiblesse relative des montants financiers mobilisés via les dispositifs spécifiques aux pôles, on ne peut attendre du dispositif des pôles de compétitivité la solution exclusive aux enjeux de compétitivité internationale auxquels le tissu industriel français est confronté. Pour autant, l'existence des pôles peut constituer un levier important d'amélioration de la qualité d'un dialogue entre la recherche publique et la recherche privée dont la faiblesse est largement identifiée comme un problème crucial de l'innovation en France. Dans cette perspective, le développement des synergies avec d'autres dispositifs d'appui public à l'innovation et avec les acteurs publics de la recherche et de la formation conditionnera fortement l'efficacité du dispositif des pôles de compétitivité. »* (BCG, 2008).

Difficile donc au vu de ces premiers résultats de parler de véritable succès. La question de l'évaluation est loin d'être qu'un problème de définition d'indicateurs. Nous souhaitons dans ce qui suit questionner les pôles de compétitivité du point de vue de leur fondement théorique. Il apparaît en effet que les politiques publiques se focalisent sur la diffusion des connaissances en délaissant les modalités de leur production. Or nous souhaitons montrer comment le changement de paradigme conduit à un autre regard sur les modalités de coordinations et l'expression des spatialisations.

### **3. Le changement de paradigme : un nouveau regard sur l'expression des spatialisations**

#### **3.1 Démarche**

Afin de réaliser cette étude quantitative nous avons élaboré un questionnaire de 30 questions (représentant 165 variables traitées) portant sur les représentations qu'ont les répondants des processus de conception et de l'émergence de l'innovation dans les entreprises. Nous avons choisi de n'interroger que des entreprises innovantes, appartenant à des secteurs d'activité variés, et de tailles différenciées même si les entreprises de taille modeste dominent notre échantillon puisque près de la moitié (47%) des entreprises ayant répondu ont moins de cent salariés. Ce nombre est à relativiser dans la mesure où les répondants ont parfois donné l'effectif de leur établissement et non pas celui de l'entreprise dont la taille pouvait être bien

---

<sup>2</sup> Document DIACT, « Etude portant sur l'évaluation des pôles de compétitivité » août 2006

<sup>3</sup> Evaluation des pôles de compétitivité, synthèse du rapport d'évaluation ; BCG, CM International, 18 juin 2008

plus importante. Nous avons décidé d'interroger des acteurs occupant diverses positions au sein des entreprises pour pouvoir collecter une grande variété de représentations et être en mesure de repérer, par croisement, d'éventuels décalages de perception.

Le fichier de 1122 contacts dont nous disposions a été constitué par l'agence régionale du développement et de l'innovation (ARDI) par concaténation des fichiers des six départements que comporte cette agence. A l'issue d'un travail de vérification (filtrage des contacts multiples par entreprise, des adresses mail erronées, détection des contacts ayant muté d'une entreprise à l'autre, etc.) environ 800 adresses sont restées éligibles pour l'envoi du mailing.

L'enquête quantitative a été administrée en ligne en utilisant le logiciel d'administration d'enquêtes et de traitement statistique Le Sphinx. Un premier publipostage a été effectué en fin février, suivi de deux relances dix jours plus tard. Finalement 115 réponses (soit 14%) ont été collectées, elles ont constitué la matière à partir de laquelle nous avons appliqué des traitements statistiques.

Le questionnaire soumis aux huit cent destinataires sélectionnés visait :

- à obtenir une identification fine de la contribution des acteurs internes<sup>4</sup> et externes<sup>5</sup> au processus d'innovation. Pour obtenir la finesse requise, nous n'avons pas fait référence au processus dans sa globalité mais à son découpage en cinq étapes que nous avons adapté pour les besoins du questionnaire sur la base de l'analyse du processus d'innovation proposée par Jacques Perrin (PERRIN, 2001) :
  - 1 - évaluation et sélection des idées,
  - 2 - réflexion préliminaire,
  - 3 - étude de faisabilité,
  - 4 - recherche de solution globale,
  - 5 - conception finale ou étude d'exécution,
- à identifier durant quelles étapes ces différents acteurs intervenaient,
- enfin, à comprendre les logiques de mobilisation desdits acteurs tant du point de vue du rapport aux connaissances que de celui du type proximité.

Nos questions étaient formulées de sorte à collecter directement et avec un minimum de biais les opinions et les représentations des répondants, l'objectif n'étant pas d'obtenir des données de nature factuelle.

### **3.2 Les résultats de l'enquête**

Les entreprises interrogées sont des entreprises pour lesquelles l'innovation est une réalité même si notre échantillon révèle une plus grande tradition pour l'innovation de produits (94,7% des répondants déclarent que leur entreprise développe des innovations de produit, 40,4% des innovations de process et 11,4% de l'innovation packaging). Les résultats obtenus

---

<sup>4</sup> le questionnaire identifiait les catégories d'acteurs suivantes : direction générale, service de recherche, service de développement, service R&D, bureau d'étude, bureau des méthodes, service qualité, service design, service marketing, service production, autre acteur. La distinction entre service de recherche, service de développement et service R&D étant justifiée par le fait que notre échantillon comportait des entreprises de tailles et de types variés.

<sup>5</sup> le questionnaire identifiait les catégories d'acteurs externes suivantes : designers externes, clients, fournisseurs, laboratoires de recherche, agences de marketing, ergonomes, bureaux d'études.

montrent que l'amélioration de la qualité des produits est le premier objectif de l'innovation devant l'évolution du process. La conception d'un nouveau packaging arrivant loin derrière.

Le premier enseignement de cette étude concerne le positionnement des différents acteurs internes au sein du processus de conception tel qu'il apparaît dans l'analyse factorielle composée (AFC) présentée ci-dessous. Ce schéma montre que la direction générale et le service marketing sont fortement corrélés à l'étape d'évaluation et de sélection des idées, les services de recherche et développement et le design davantage à la réflexion préliminaire, le bureau d'étude et service de développement étant liés à l'étude de faisabilité et recherche de solution globale, le bureau des méthodes. Le service qualité et la production, quant à eux, sont étroitement liés à la conception finale et à l'étude d'exécution, ce qui va dans le sens de ce qui est communément admis.

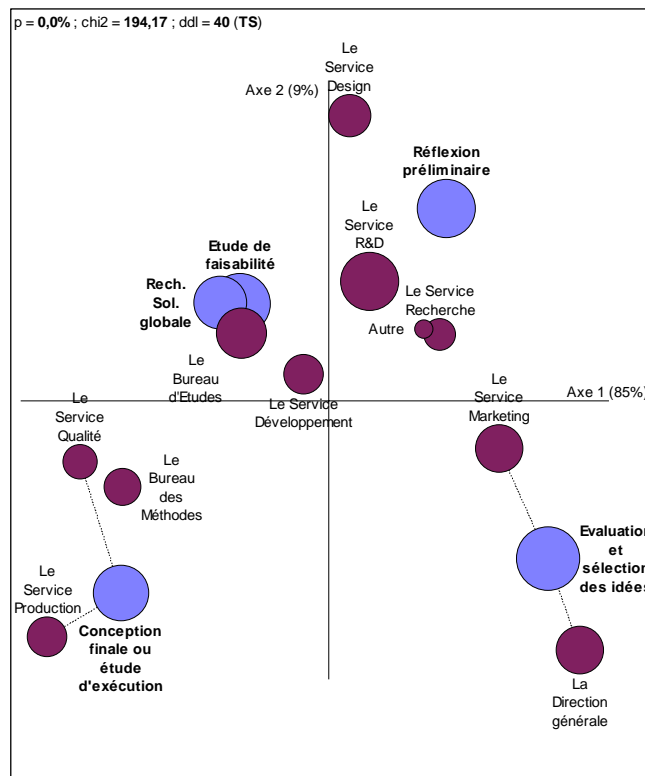


Figure 2 : Acteurs internes mobilisés par étape du processus de conception

Cette étude quantitative permet également de mettre en perspective la logique de mobilisation de ces différents acteurs (voir figure 3). On constate ainsi que le marketing, et plus encore la direction générale, sont très fortement associés à l'ouverture de nouveaux horizons, le service qualité et le BM sont corrélés positivement à une logique de collecte d'informations, les services de R&D, design et le bureau d'études étant quant à eux largement mobilisés dans une perspective de production de connaissances.

Dit autrement, la mobilisation des acteurs de l'innovation n'est pas uniquement dirigée par une logique de captation de connaissances comme semble le suggérer la littérature mais apparaît, de l'avis même des répondants davantage liée à une logique de production de connaissances.

Le recoupement du positionnement selon les étapes et selon les logiques de mobilisation permet d'ailleurs de définir plus finement le périmètre de cette production de connaissances



puisque l'on constate dans l'AFC de la figure trois que la production est associée aux étapes de réflexion préliminaire, étude de faisabilité et recherche de solution globale alors que l'étape d'évaluation et de sélection des idées ouvre sur de nouveaux horizons.

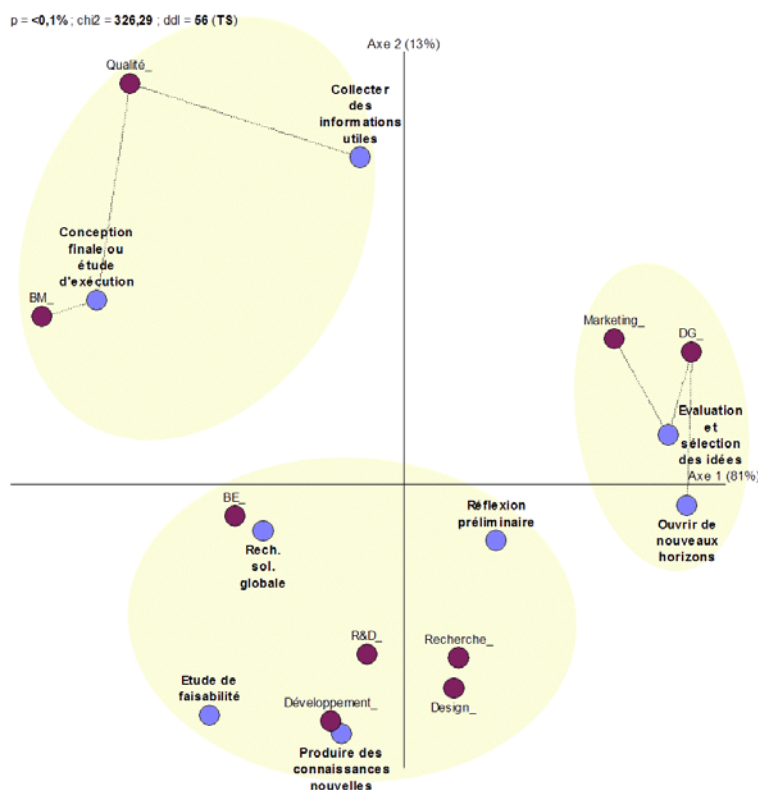


Figure 3 : Spécification de la logique de mobilisation des acteurs internes selon les étapes du processus de conception

Le deuxième enseignement de cette étude quantitative concerne le positionnement des acteurs externes (figure 4). Celle-ci permet de vérifier empiriquement que l'appel à des acteurs externes est différencié selon les étapes du processus de conception et qu'elle intervient selon des logiques elles-mêmes différenciées, relativisant par là le poids de la proximité géographique. En effet, si la proximité géographique semble déterminante dans l'étape de recherche de solution globale, elle n'est pas discriminante dans l'étape d'évaluation et de sélection des idées. L'intégration du client durant la phase amont du processus (évaluation et sélection des idées) est en effet intimement liée au partage d'une même vision et d'intérêt commun ce qui semble plaider en la faveur de l'importance des proximités cognitives voire organisationnelles soulignées par les économistes industriels.

C'est enfin le besoin de connaissances qui justifie selon les répondants la relation étroite avec les laboratoires de recherche externes et les fournisseurs lors de l'étude de faisabilité qui est pour mémoire, comme nous l'avons vu précédemment, associée à la production de connaissances.

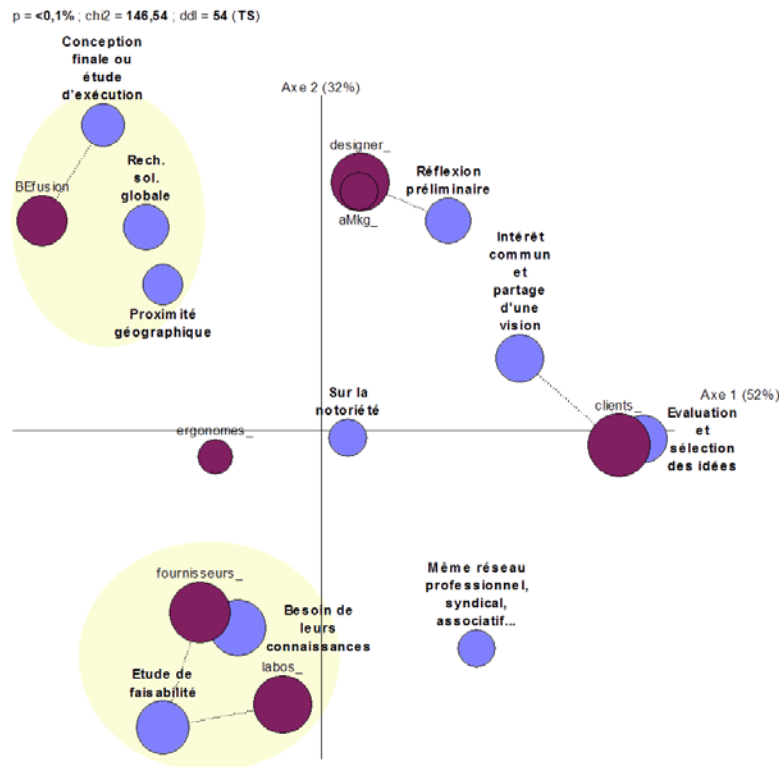


Figure 4 : Contribution des acteurs externes selon les étapes de la conception et raisons invoquées de leur mobilisation

#### 4. Apport de l'étude quantitative

Les enseignements de cette étude quantitative sur les modèles de développement territorial dont les pôles de compétitivité sont une expression, sont multiples.

En premier lieu cette étude révèle que les acteurs partie prenante de l'innovation sont mobilisés, davantage dans une optique de production de connaissances que dans celle d'une unique volonté de captation d'informations (du moins, soulignons le, dans la représentation que s'en font les acteurs interrogés !). Par là même cette étude semble confirmer notre hypothèse de départ à savoir que penser l'innovation du seul point de vue de la captation des connaissances qui serait rendue possible par une proximité géographique ou organisée est insuffisant. Pour autant nous ne sommes pas en train d'affirmer que capter des connaissances ne compte pas mais plus modestement de souligner qu'il s'agit d'une condition nécessaire mais non suffisante et dont on peut présumer qu'il s'agit précisément d'un point d'achoppement des technopôles qui ont mis en avant la co-localisation dans une perspective d'innovation comme condition nécessaire.

Accepter de considérer la production de connaissances comme l'élément moteur de l'innovation nécessite d'intégrer la question de cette production dans les politiques publiques qui, à l'instar des pôles de compétitivité, se veulent de nouveaux modes de gouvernance du développement de la capacité d'innovations d'un territoire donné.

D'aucuns rétorqueront que cela est déjà fait et que de nombreux auteurs, comme Scott par exemple ont déjà intégré la question de la production des connaissances dans leur réflexion. Pour autant il nous semble que, dans la majorité des cas, cette production est considérée comme allant de soi et qu'elle n'est pas pensée en tant que telle.

Lorsque l'on reprend le travail de Scott (2006), on constate qu'il substitue le concept de champ créatif (*creative field*) à celui de milieu innovatif sans pour autant rendre compte des modalités de cette création. La situation semble également identique chez Maskell qui, dans son article intitulé *Knowledge creation and diffusion in geographic clusters*, indique que la diffusion permet d'alimenter la production de nouvelles connaissances suscitant une innovation plus incrémentale que radicale (MASKELL, 2001). Le même constat intervient chez B. Nooteboom qui, lorsqu'il questionne dans son article *Learning by interaction : absorptive capacity, cognitive distance and governance*, la relation entre échange de connaissances et distance cognitive de façon très fine ne propose finalement pas réellement un modèle de la production de connaissances (NOOTEBOOM, 2000).

Or nous faisons l'hypothèse que l'étude de la façon dont sont produites des connaissances durant le processus de conception, et de la rationalité créative en jeu, est susceptible d'éclairer d'un jour nouveau l'élaboration de dispositifs organisationnels qui à l'instar des pôles de compétitivité ont pour objectif le développement des capacités d'innovation. Par ailleurs en second lieu considérer l'innovation à partir de la conception révèle une mobilisation des acteurs internes et externes à des étapes et selon des modalités différenciées. Le fait d'adopter un tel point de vue conduit à relativiser les oppositions conceptuelles entre ceux qui soulignent, à l'instar des théoriciens des clusters, l'importance des réseaux, et ceux qui, dans le sillage de Marshall, mettent au contraire en exergue, l'ancrage territorial. Il semble d'ailleurs que ce clivage s'estompe comme un « effet d'optique théorique » dès lors que l'on adopte la résolution plus fine offerte par l'entrée par la conception. Finalement, loin d'être antagonistes, ces formes de proximités apparaissent coexister et se combiner durant les différentes étapes du processus de conception.

## **Conclusion**

Dans la présente contribution nous avons souhaité interroger les hypothèses théoriques sur lesquelles se fonde le bilan des pôles de compétitivité. Nous avons souligné que les pôles de compétitivité sont des dispositifs organisationnels dans lesquels la dimension géographique propre aux territoires doit s'articuler à la logique sectorielle en s'appuyant sur le paradigme de référence qui est celui de la diffusion de connaissances. Or notre étude quantitative, en remettant en cause ledit paradigme au profit d'un paradigme de la production de connaissances, questionne de fait le modèle des pôles de compétitivité français et en offre une lecture renouvelée. D'une part elle réconcilie, en les articulant, les différents courants théoriques, mais elle met en évidence un décalage entre la notion familière pour les entreprises de production innovante et le discours du développement local.

Mais au-delà de ces résultats, notre travail invite à approfondir l'analyse que nous avons initiée sur les modalités de production de connaissances. Cela ne peut être fait sans l'élaboration d'un modèle théorique robuste que nous projetons de mener sur la base d'un travail de terrain plus qualitatif.

## **Bibliographie**

- ANTONELLI C. (2006), « The business governance of localized knowledge: an information economics approach for the economics of knowledge » in *Industry and Innovation* 13, 227-261
- SCHÖN, D. (1992). « Designing as Reflective Conversation with the Materials of a Design Situation » *Knowledge-Based Systems*, March 1992, Volume 5, Number 1. Butterworth-Heinemann Ltd
- BCG., CM International (2008), Evaluation des pôles de compétitivité, rapport de synthèse, 18 juin 2008.

- BROSSARD O., VICENTE J (2007), « Cognitive & relational distance in alliance Networks: evidence on the knowledge value chain in the european ICT Sector », *Cahier du GRES*, septembre 2007-18
- CALME I. ET CHABAUD D. (2007), « Les pôles de compétitivité : renouvellement ou continuité dans l'étude des systèmes territorialisés ? », *XVIème conférence Internationale du Management Stratégique*, Montréal, 6-7 juin 2007
- CIADT (2007), Les pôles de compétitivité, <http://competitivite.gouv.fr> ,
- DANI M. (2002), « Connaissance et performance économique: une nouvelle vision de la firme dans une économie basée sur la connaissance », in *Colloque Connaissances et incertitudes*, Aix en Provence, septembre 2007.
- FEN CHONG S., LEFEBVRE PH., WEIL T. (2007), « Grille d'analyse et de caractérisation des pôles de compétitivité », *working paper de l'observatoire de compétitivité*, Novembre 2007
- FOREST J. (1999), *L'Économie de la conception au cœur du processus d'innovation*. Thèse de doctorat Nouveau Régime en Economie de la production, soutenue le 13 janvier 1999 à Université Lumière Lyon 2
- FOREST J., GUILLAUD, P., SERRATE B (2008), Conception et proximités ,article soumis à le Revue Canadienne des Sciences Régionales
- GROSSETI M. (2004), « Concentration d'entreprises et innovation: esquisse d'une typologie des systèmes productifs locaux », in *Géographie, Economie, Société*, vol 6, p 163-177, 2004
- HAMDOUCH A. (2007), « Innovation clusters and networks : a critical review of the recent literature », *19<sup>th</sup> conférence EAEPE*, Universidad do Porto, 1-3 Novembre 2007
- KLEIN J.L., HARRISSON D. (2006), « *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés* », Presse Universitaire du Québec
- KPMG (2006), *Pôles de compétitivité en France : prometteurs mais des défauts de jeunesse à corriger*.
- MASKELL P. (2000), « Knowledge creation and diffusion in geographic clusters », in *International Journal of Innovation Management*, vol 5 n°2 pp 213-237
- NOOTEBOOM B. (2000), « Learning by interaction: absorptive capacity, cognitive distance and governance », in *Journal of Management and Governance* 4: 69-92, 2000
- PERRIN, J. (2001), *Concevoir l'innovation industrielle, Méthodologie de conception de l'innovation*, CNRS Editions
- SCOTT AJ. (2006), « Entrepreneurship, Innovation and industrial development: geography and the creative field revisited », in *Small Business Economics* 26:1-24
- SCOTT A.(1988), "New Industrial spaces, flexible production organization and regional developement in North America and Western Europe", *Economic geography* vol 65 n°2 pp. 168-171